

Image not found or type unknown



Bail et liquidation judiciaire

Par **NEUSCH TREUIL**, le **18/11/2009** à **23:11**

Bonjour,
L'agence immobilière (SARL) mandatée pour gérer mon bien immobilier est actuellement en liquidation judiciaire; que devient le bail signé entre cette société qui me représente et le locataire? Doit-je résigner un bail directement avec mon locataire pour qu'il puisse me verser directement les loyers, puisqu'il est noté sur le bail que "le bien faisant l'objet d'un mandat de gérance, le locataire s'oblige à adresser les règlements uniquement au mandataire"? Doit-on refaire un état des lieux?
Merci d'avance pour vos réponses!